

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00200

Numéro SIREN : 412 883 209

Nom ou dénomination : A.B. YACHTING

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2022 sous le numéro de dépôt 768

①

BILAN - ACTIF

2022/768
7/04/2022

DGFIP N° 2050 2021

Page 3

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 60 QUAI DU PIA DE L'ENTREE		11370 LEUCATE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 41288320900022		Néant ☐	
		Exercice N clos le 30 09 2021	
		N-1 30 09 2020	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Page 4

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :38.250.....)	DA 38 250	38 250
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 117 250	117 250
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 3 825	3 825
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH 359 714	354 882
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 95 958	84 832
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK 12 035	13 539
	TOTAL (I)	DL 627 031	612 578
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 9 634	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR 9 634	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 1 015 211	1 524 178
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV 26 546	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 556 830	155 355
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 153 062	336 702
	Dettes fiscales et sociales	DY 123 483	179 659
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 17 631	79 277
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	851
	TOTAL (IV)	EC 1 892 762	2 276 021
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 2 529 428	2 888 599
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
		1C	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1D	
		1E	
		1F	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1G	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1H 1 885 173	1 565 097
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1I 123	58

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 927 529	FB	212 116	FC	4 139 645	4 723 456	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	496 356	FH	12 822	FI	509 178	507 271
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 423 885	FK	224 938	FL	4 648 823	5 230 727	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN		3 534		
	Subventions d'exploitation				FO	10 000			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	133 914	34 749		
	Autres produits (1) (11)				FQ	38	9		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 792 776	5 269 018
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 843 676	4 100 288	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(74 500)	(19 587)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	485 036	511 192	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	20 962	24 683	
	Salaires et traitements*					FY	293 143	278 843	
	Charges sociales (10)					FZ	73 349	94 403	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	Sur immobilisations			GA	22 413	19 276	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		106 423	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	9 634		
	Autres charges (12)					GE	3	4	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 673 716	5 115 498
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	119 059	153 520
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	0	0	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	0	0	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 757	6 165	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	5 757	6 165	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 756)	(6 164)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	113 303	147 356	

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2021
Page 6

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	8 000				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB					
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC	1 504		1 504		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	9 504		1 504		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	303		37 920		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	303		37 920		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	9 201		(36 416)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	26 546		26 108	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)										HL	4 802 280		5 270 523	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	4 706 322		5 185 691	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	95 958		84 832	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO					
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY					
									IG					
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier								HP					
									HQ					
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	303				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées								IJ					
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK					
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX					
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC					
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD					
	(9) Dont transferts de charges								A1	31 773		28 849		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								A2					
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3					
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								obligatoires A9						
								dont cotisations Madelin A7						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N				
Cf état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
										303		9 504		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		
REGUL COMPTE DE TIERS										303				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

30/09/2021

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	11 472	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants		L9		KJ	229 478	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants		M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2		KP	49 294	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	44 201	KT		KU	8 406		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	8 304	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	35 819	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	41 390	LC		LD	4 262		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	408 485	LO		LP	12 668	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P	30	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ	30	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + H + III + IV)						OG	419 987	OH		OJ	12 668		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
			par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	2 705	LW	8 767	IX	8 767	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	229 478	MC	229 478	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	49 294	MI	49 294	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	52 607	ML	52 607	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	8 304	MO	8 304	
		Matériel de transport	IV		MP	9 769	MQ	26 050	MR	26 050	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	4 622	MT	41 030	MU	41 030	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	14 391	NH	406 762	NI	406 762	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	30	2D	30		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	30	2H	30		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	17 096	ØL	415 559	ØM	415 559		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EXCO VILA

Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	11 472	PF		PG	2 705	PH	8 767
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	121 635	PN	9 544	PO		PQ	131 180
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	32 605	PW	2 025	PX		PY	34 631
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	30 201	QA	3 791	QB		QC	33 992
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	3 572	QE	935	QF		QG	4 506
	Matériel de transport	QH	31 891	QI	2 468	QJ	9 769	QK	24 590
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	32 317	QM	3 649	QN	4 622	QO	31 344
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	252 221	QV	22 413	QW	14 391	QX	260 243
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	263 693	OP	22 413	OQ	17 096	OR	269 010

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
TOTAL I																	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL II																	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3	1 504	R4		R5		R6	(1 504)		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations: corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL III		X2		X3		X4		X5	1 504	X6		X7		X8	(1 504)		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL								NM							
TOTAL IV																	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS	1 504	NT		NU		NV	(1 504)		
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	1 504		Total général non venté (NW - NY)		NZ	(1 504)			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	13 539	TM	TN
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ
	TOTAL I	3Z	13 539	TS	TT
Provisions pour risques et charges					
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	9 634	TV	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	115 139	6P	6R
	Sur comptes clients	6T	2 606	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z
	TOTAL III	7B	117 744	TY	TZ
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	131 283	UB	UC
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	9 634	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Page 12

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

30/09/2021

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	364		364						
	Autres créances clients	UX	156 331		156 331						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO))	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	398		398						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	73 784		73 784					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	1 729		1 729					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	126 497		126 497						
	Charges constatées d'avance	VS	23 441		23 441						
	TOTAUX		VT	382 543	VU	382 543	VV				
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	995 537		995 537						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	19 674		12 085		7 589				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	153 062		153 062						
Personnel et comptes rattachés		8C	63 201		63 201						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	39 560		39 560						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 774		14 774						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 948		5 948						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	26 546		26 546						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 631		17 631						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 335 933	VZ	1 328 344		7 589				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 490 111	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 998 077	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 2 1			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	95 958		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7	26 546		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)		I8	
		- imposées au taux de 0 %		ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
				TOTAL I	WR 122 504		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WU		
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)			WV		
		- imposées aux taux de 19 %			WH		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WP		
		- imputées sur les déficits antérieurs			WW		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			XB			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			I6			
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement *				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH 10 000		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	112 504		
		déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	112 504		
				XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Page 15

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

30/09/2021

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>Société A.B. YACHTING SAS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	33 131	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>Société A.B. YACHTING SAS</u>										Néant ☐ *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	354 882	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	84 832		- Autres réserves	ZD										
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	80 000									
					Autres répartitions	ZF										
	TOTAL I	OF	439 714		Report à nouveau	ZG	359 714									
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	439 714								
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	216 616	229 484			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	36 504	36 062			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	16 833	13 427			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	15 605	12 412			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		5 250			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	199 478	214 556			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	485 036	511 192			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	3 427	7 242			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS										9Z	17 535	17 441			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	20 962	24 683			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	709 135	863 612			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	71 200	745 259			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*										OB	258 903				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
											Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
											Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2										N° SIRET de la société mère du groupe	JJ 7 5 0 0 7 1 6 0 7 0 0 0 2 2				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	PC HP PROBOOK 453	935	935		
	2	PC HP PROBOOK 453	935	935		
	3	APPLE IPAD 2 64GO	803	803		
	4	2 APPLE IPAD 2 64	1 600	1 600		
	5	ONDULEUR EATON EL	350	350		
	6	KANGOO 3578QW11	9 769	9 769		
	7	LICENCE LOG. YACH	2 705	2 705		
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)								
		(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Société A.B. YACHTING SAS</u>	Néant ☒ *
--	---

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS				Neant ☐	
Exercice ouvert le : 01/10/2020		et clos le : 30/09/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	9
dont apprentis				YF	1
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	4 648 823
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	4 648 823
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	38
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	10 000
Variation positive des stocks				OD	74 500
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	14 378
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	8 000
TOTAL 2				OM	106 916
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	3 843 676
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	448 532
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	369
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	4 292 580
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	463 160
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	463 160
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	4 648 823	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					9
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	4 789 077		
Période de référence		GY	01/01/2021	GZ	31/12/2021
Date de cessation		HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2021

Page 23

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 1

N° SIRET 4 1 2 8 8 3 2 0 9 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.B. YACHTING SAS

ADRESSE (voie) 60 QUAI DU PLA DE L'ENTREE PORT TECHNIQUE DE PORT LEUCATE

CODE POSTAL 11370 VILLE LEUCATE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 750

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique EURL Dénomination BAL HOLDING EURL

N° SIREN (si société établie en France) 750071607 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 750

Adresse : N° 7 Voie RUE DU NARBONENC

Code postal 66510 Commune ST HIPPOLYTE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2021

Page 24

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 1

N° SIRET 4 1 2 8 8 3 2 0 9 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.B. YACHTING SAS

ADRESSE (voie) 60 QUAI DU PLA DE L'ENTREE PORT TECHNIQUE DE PORT LEUCATE

CODE POSTAL 11370 VILLE LEUCATE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 51
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	51
Permanence ou changement de méthodes	51
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	52
Etat des amortissements	52
Etat des provisions	53
Etat des échéances des créances et des dettes	54
Composition du capital social	54
Evaluation des immobilisations corporelles	54
Evaluation des amortissements	55
Titres immobilisés	55
Evaluation des matières et marchandises	55
Dépréciation des stocks et en cours	55
Evaluation des créances et des dettes	55
Dépréciation des créances	55
Produits à recevoir	56
Charges à payer	56
Charges et produits constatés d'avance	56
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	56

Gabriel Confauant, le Président



NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 472		
Constructions sur sol propre	229 478		
Installations générales agencements aménagements des constructions	49 294		8 406
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	44 201		
Installations générales agencements aménagements divers	8 304		
Matériel de transport	35 819		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 390		4 262
TOTAL	408 485		12 668
Autres titres immobilisés	30		
TOTAL	30		
TOTAL GENERAL	419 987		12 668

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		2 705	8 767	8 767
Constructions sur sol propre			229 478	229 478
Installations générales agencements aménagements constr.			49 294	49 294
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			52 607	52 607
Installations générales agencements aménagements divers			8 304	8 304
Matériel de transport		9 769	26 050	26 050
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 622	41 030	41 030
TOTAL		14 391	406 762	406 762
Autres titres immobilisés			30	30
TOTAL			30	30
TOTAL GENERAL		17 096	415 559	415 559

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	11 472		2 705	8 767
Constructions sur sol propre	121 635	9 544		131 180
Installations générales agencements aménagements constr.	32 605	2 025		34 631
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	30 201	3 791		33 992
Installations générales agencements aménagements divers	3 572	935		4 506
Matériel de transport	31 891	2 468	9 769	24 590
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 317	3 649	4 622	31 344
TOTAL	252 221	22 413	14 391	260 243
TOTAL GENERAL	263 693	22 413	17 096	269 010

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	8 040	1 504			1 504
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 025				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 791				
Instal.générales agenc.aménag.divers	935				
Matériel de transport	2 468				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 649				
TOTAL	20 909	1 504			1 504
TOTAL GENERAL	20 909	1 504			1 504

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	13 539		1 504		12 035
TOTAL	13 539		1 504		12 035

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		9 634			9 634
TOTAL		9 634			9 634

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	115 139		99 839		15 300
Sur comptes clients	2 606		2 303		303
TOTAL	117 744		102 141		15 603
TOTAL GENERAL	131 283	9 634	103 645		37 272
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		9 634	102 141 1 504		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	364	364	
Autres créances clients	156 331	156 331	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	398	398	
Taxe sur la valeur ajoutée	73 784	73 784	
Divers état et autres collectivités publiques	1 729	1 729	
Débiteurs divers	126 497	126 497	
Charges constatées d'avance	23 441	23 441	
TOTAL	382 543	382 543	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	995 537	995 537		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	19 674	12 085	7 589	
Fournisseurs et comptes rattachés	153 062	153 062		
Personnel et comptes rattachés	63 201	63 201		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 560	39 560		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 774	14 774		
Autres impôts taxes et assimilés	5 948	5 948		
Groupe et associés	26 546	26 546		
Autres dettes	17 631	17 631		
TOTAL	1 335 933	1 328 344	7 589	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 490 111			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 998 077			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	51.0000	750			750

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat. Les frais de transports sont inclus dans ce coût.

Les frais de stockage et les intérêts des emprunts n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3 2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	128 155
Total	128 155

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	128
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 471
Dettes fiscales et sociales	58 655
Autres dettes	200
Total	95 455

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	23 441
Total	23 441

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- ANNULATION DE COMMANDE BATEAU	8 000	771400
Total	8 000	
Charges exceptionnelles		
- DIVERSES REGULARISATIONS	303	672000
Total	303	

A.B. YACHTING
Société par actions simplifiée au capital de 38 250 euros
Siège social : 60, quai du Pla de l'Entrée - Port Technique de Port Leucate,
11370 LEUCATE
412883209 RCS NARBONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 15 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 15 février,
A 9 heures,

La société BAL HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros, ayant son siège social 7, rue du Narbonenc, 66510 ST HIPPOLYTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 750 071 607 RCS PERPIGNAN, représentée par son gérant, monsieur Thierry BAL,

Associée unique de la société A.B. YACHTING,

Étant précisé que la société AUDITEURS STEPHANOIS, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, BAL HOLDING, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes,

La société BAL HOLDING, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

TB

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/09/2021 s'élevant à 95 957,99 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 95 957,99 €

A titre de dividendes aux associés 90 000,00 €

Soit 120 euros par part

Solde..... 5 957,99 €

Affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 365 671,61 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour, de la manière suivante :

- à la **EURL BAL HOLDING**,
Propriétaire des 750 actions de préférence,
Dividende brut 90.000,00 €

Soit la somme nette totale de 90.000,00 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30/09/2021 non éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 90.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2018 :

38 000,00 euros, soit 50,67 euros par titre,

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 6 000,00 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 32 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2019 :

80 000,00 euros, soit 106,67 euros par titre,

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 0,00 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 80 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

80 000,00 euros, soit 106,67 euros par titre,

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 0,00 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 80 000,00 euros

TROISIEME DÉCISION

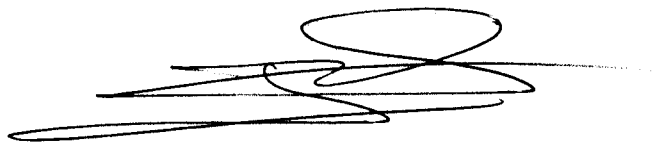
L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La EURL BAL HOLDING,
Représentée par Thierry BAL



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30/09/2021

Assemblée Générale Ordinaire du 15 février 2022

SASU AB YACHTING
60 Quai du Pla de l'entrée
11370 LEUCATE

AB YACHTING
SASU au capital de 38 250 €
Siège social : 60 Quai du Pla de l'entrée
11370 LEUCATE

RCS NARBONNE 412 883 209

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 30/09/2021

À l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU AB YACHTING relatifs à l'exercice clos le 30/09/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SASU AB YACHTING à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les stocks de marchandises figurent au bilan au 30 septembre 2021 pour un montant net de 1 303 317 euros et représentent un des postes les plus importants du bilan. Comme indiqué dans l'annexe des comptes annuels, ils sont comptabilisés selon leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat auquel se rajoutent les frais de transports, ou à leur valeur actuelle, si celle-ci est inférieure.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par la société, nous nous sommes assurés par le biais de sondages de la correcte application de cette méthode de valorisation.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SASU AB YACHTING à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

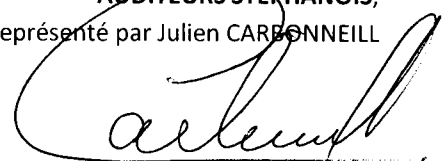
il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PERPIGNAN,

Le 28 janvier 2022

Le Commissaire aux comptes
AUDITEURS STERHANOIS,
Représenté par Julien CARBONNEILL



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2021 12			Exercice N-1 30/09/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	8 767	8 767				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	278 771	165 810	112 961	124 531	11 570	9.29
	Installations techniques, matériel et outillage	52 607	33 992	18 615	14 000	4 615	32.97
	Autres immobilisations corporelles	75 384	60 440	14 944	17 734	2 790	15.73
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	30		30	30		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	415 559	269 010	146 550	156 294	9 744	6.23
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 318 617	15 300	1 303 317	1 128 978	174 339	15.44
	Avances et acomptes versés sur commandes	115 300		115 300	214 247	98 947	46.18
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	156 695	303	156 392	155 648	744	0.48
	Autres créances	202 407		202 407	176 458	25 949	14.71
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	2 000		2 000		2 000	
	Disponibilités	580 021		580 021	1 043 330	463 309	44.41
	Charges constatées d'avance (3)	23 441		23 441	13 643	9 798	71.81
	Total III	2 398 481	15 603	2 382 878	2 732 305	349 427	12.79
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 814 041	284 613	2 529 428	2 888 599	359 172	12.43

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2021	Exercice N-1 30/09/2020	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 38 250)	38 250	38 250		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	117 250	117 250		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 825	3 825		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	359 714	354 882	4 832	1.36
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	95 958	84 832	11 126	13.12
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	12 035	13 539	1 504	11.11
	Total I	627 031	612 578	14 454	2.36
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
DETTE (I)	Provisions pour risques	9 634		9 634	
	Provisions pour charges				
	Total III	9 634		9 634	
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 015 088	1 524 120	509 033	33.40
	Concours bancaires courants	123	58	65	113.29
	Emprunts et dettes financières diverses	26 546		26 546	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	556 830	155 355	401 474	258.42
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 062	336 702	183 640	54.54
	Dettes fiscales et sociales	123 483	179 659	56 176	31.27
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	17 631	79 277	61 646	77.76
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		851	851	100.00
	Total IV	1 892 762	2 276 021	383 259	16.84
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 529 428	2 888 599	359 172	12.43

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 885 173

1 565 097

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2021 12			Exercice N-1 30/09/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	3 927 529	212 116	4 139 645	4 723 456	583 811	12.36
Production vendue de biens						
Production vendue de services	496 356	12 822	509 178	507 271	1 907	0.38
Chiffre d'affaires NET	4 423 885	224 938	4 648 823	5 230 727	581 904	11.12
Production stockée						
Production immobilisée				3 534	3 534	100.00
Subventions d'exploitation			10 000		10 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			133 914	34 749	99 166	285.38
Autres produits			38	9	29	324.53
Total des Produits d'exploitation (I)			4 792 776	5 269 018	476 243	9.04
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			3 843 676	4 100 260	256 584	6.26
Variation de stock (marchandises)			74 500	19 587	54 914	280.36
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			485 036	511 192	26 157	5.12
Impôts, taxes et versements assimilés			20 962	24 683	3 721	15.07
Salaires et traitements			293 143	278 843	14 300	5.13
Charges sociales			73 349	94 403	21 054	22.30
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			22 413	19 276	3 137	16.28
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				106 423	106 423	100.00
Dotations aux provisions			9 634		9 634	
Autres charges			3	4	1	16.96
Total des Charges d'exploitation (II)			4 673 716	5 115 498	441 782	8.64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			119 059	153 520	34 461	22.45
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

303

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2021	12 30/09/2020	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	0	0		
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	0	0		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 757	6 165	408	6.62
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5 757	6 165	408	6.62
2. Résultat financier (V-VI)	5 756	6 164	408	6.62
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	113 303	147 356	34 053	23.11
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 000		8 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 504	1 504	0	0.00
Total VII	9 504	1 504	8 000	531.79
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	303	37 920	37 617	99.20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	303	37 920	37 617	99.20
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	9 201	36 416	45 617	125.27
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	26 546	26 108	438	1.68
Total des produits (I+III+V+VII)	4 802 280	5 270 523	468 243	8.88
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 706 322	5 185 691	479 369	9.24
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	95 958	84 832	11 126	13.12

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

I

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	11 472		
Constructions sur sol propre	229 478		
Installations générales agencements aménagements des constructions	49 294		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	44 201		8 406
Installations générales agencements aménagements divers	8 304		
Matériel de transport	35 819		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 390		4 262
TOTAL	408 485		12 668
Autres titres immobilisés	30		
TOTAL	30		
TOTAL GENERAL	419 987		12 668

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		2 705	8 767	8 767
Constructions sur sol propre			229 478	229 478
Installations générales agencements aménagements constr.			49 294	49 294
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			52 607	52 607
Installations générales agencements aménagements divers			8 304	8 304
Matériel de transport		9 769	26 050	26 050
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 622	41 030	41 030
TOTAL		14 391	406 762	406 762
Autres titres immobilisés			30	30
TOTAL			30	30
TOTAL GENERAL		17 096	415 559	415 559

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 472		2 705	8 767
Constructions sur sol propre	121 635	9 544		131 180
Installations générales agencements aménagements constr.	32 605	2 025		34 631
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	30 201	3 791		33 992
Installations générales agencements aménagements divers	3 572	935		4 506
Matériel de transport	31 891	2 468	9 769	24 590
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 317	3 649	4 622	31 344
TOTAL	252 221	22 413	14 391	260 243
TOTAL GENERAL	263 693	22 413	17 096	269 010

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	8 040	1 504			1 504
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 025				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 791				
Instal.générales agenc.aménag.divers	935				
Matériel de transport	2 468				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 649				
TOTAL	20 909	1 504			1 504
TOTAL GENERAL	20 909	1 504			1 504

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	13 539		1 504		12 035
TOTAL	13 539		1 504		12 035

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		9 634			9 634
TOTAL		9 634			9 634

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	115 139		99 839		15 300
Sur comptes clients	2 606		2 303		303
TOTAL	117 744		102 141		15 603
TOTAL GENERAL	131 283	9 634	103 645		37 272

Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles					
		9 634	102 141		
			1 504		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	364	364	
Autres créances clients	156 331	156 331	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	398	398	
Taxe sur la valeur ajoutée	73 784	73 784	
Divers état et autres collectivités publiques	1 729	1 729	
Débiteurs divers	126 497	126 497	
Charges constatées d'avance	23 441	23 441	
TOTAL	382 543	382 543	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	995 537	995 537		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	19 674	12 085	7 589	
Fournisseurs et comptes rattachés	153 062	153 062		
Personnel et comptes rattachés	63 201	63 201		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 560	39 560		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 774	14 774		
Autres impôts taxes et assimilés	5 948	5 948		
Groupe et associés	26 546	26 546		
Autres dettes	17 631	17 631		
TOTAL	1 335 933	1 328 344	7 589	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 490 111			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 998 077			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	51.0000	750			750

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat. Les frais de transports sont inclus dans ce coût.

Les frais de stockage et les intérêts des emprunts n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	128 155
Total	128 155

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	128
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 471
Dettes fiscales et sociales	58 655
Autres dettes	200
Total	95 455

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	23 441
Total	23 441

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- ANNULATION DE COMMANDE BATEAU	8 000	771400
Total	8 000	
Charges exceptionnelles		
- DIVERSES REGULARISATIONS	303	672000
Total	303	